

Appel à projet interne

Booster Innovation Pédagogique

2023/2024

Contexte : la 2^{ème} édition de l'appel à projet « Booster Innovation Pédagogique » s'inscrit dans la volonté de poursuivre les efforts de valorisation de l'innovation pédagogique au sein de notre établissement. Il fait suite au Booster Innovation Pédagogique 2022/2023 qui a permis de soutenir 13 projets dont 3 grâce au programme Green Mobility de la Région Auvergne Rhône-Alpes (détail disponible sur la page du Service Universitaire de Pédagogie : <https://sup-ujm.univ-st-etienne.fr/> Rubrique Retour d'Expérience).

Le Booster Innovation Pédagogique vient compléter le dispositif national de congé pédagogique pour les enseignants et enseignants chercheurs et est adossé au référentiel Enseignant-Chercheur. Il peut également s'articuler avec les dispositifs de [mobilité à l'internationale](#). Il est ouvert aux enseignants et enseignants-chercheurs de notre établissement.

Objectif : l'AAP « Booster Innovation Pédagogique » affiche un double objectif :

- Favoriser le développement des innovations pédagogiques au niveau des enseignants et enseignants-chercheurs ainsi qu'au niveau des équipes pédagogiques. Les projets peuvent donc être portés de manière individuelle ou collective (équipe projet sur un module, sur une formation, sur un dispositif transversal intra ou inter-composantes ou inter-universités).
- Apporter une reconnaissance et valoriser l'investissement pédagogique individuel ou collectif au service de la réussite étudiante.

Types de projet : il est possible de proposer trois types de projets :

- Des projets d'innovation pédagogique en émergence : proposition de création de nouveaux dispositifs pédagogiques.
- Des déploiements de dispositifs pédagogiques innovants existants : développement de projets déjà expérimentés.
- Des projets pédagogiques s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle [Alliance Transform4Europe](#) (T4EU) ou impliquant une université partenaire à l'étranger.

Financement : sont éligibles au financement :

- Les heures de création, conception de ressources pédagogiques et de dispositifs innovants
- Les prestations nécessaires à la mise en place de ces ressources ou dispositifs

Si les projets proposés nécessitent l'achat d'équipements, ces achats devront être pris en charge par la composante. Les projets impliquant des partenaires à l'étranger qui seront retenus pour un financement dans le cadre du Programme Green Mobility de la région, pourront faire l'objet d'un soutien pour l'achat de matériel.

Date limite de dépôt des projets : 15 mai 2023

Conditions et critères d'éligibilité : les projets déposés doivent s'inscrire dans la logique de flexibilisation des parcours, de réussite des étudiants et de développement des compétences en respect des attendus posés par la Loi ORE sur l'Orientation et la Réussite Etudiante et la Loi sur la Liberté de choisir son avenir professionnel. Les projets à dimension internationale doivent s'inscrire dans le cadre de la nouvelle Alliance T4EU (Transform4

Europe) ou impliquer un partenariat avec une université à l'étranger dans l'objectif de développer les mobilités hybrides (Programme Green Mobility).

Engagement des porteurs de projet : les projets pédagogiques doivent inclure un volet retour d'expérience suite à la mise en place du dispositif et intégrer une évaluation par les étudiants transmise à l'enseignant ou à l'équipe enseignante porteur du projet, dans le cadre d'une logique d'amélioration continue.

Les retours d'expérience des projets 2022/2023 sont disponibles sur la page du [SUP](#).

Validation des projets : L'examen des dossiers sera effectué par un comité pédagogique composé d'ingénieurs pédagogiques du SUP et de membres de l'équipe présidentielle. Les projets d'innovation pédagogique impliquant des universités partenaires à l'étranger seront examinés par ce même comité avec la participation du service des Relations Internationales.

**Coûts éligibles innovation Pédagogique
Sans volet à l'international**

Fonctionnement :

Seront pris en charge les heures d'ingénierie pédagogique et audiovisuelle de la part des enseignants, ainsi que les frais de fonctionnement nécessaires au projet.

Investissement :

Les investissements resteront à la charge de la composante, avec possibilité de mobiliser les matériels existants sur les différents Campus (Vidéomaton, salles de pédagogie active, ...).

**Coûts éligibles Innovation Pédagogique
Avec volet à l'international
Programme Green Mobility**

Fonctionnement :

Seront pris en charge les heures d'ingénierie pédagogique et audiovisuelle de la part des enseignants non statutaires, les coûts de communication et dissémination ainsi que le tutorat étudiant.

Investissements :

Les logiciels et les équipements spécifiques nécessaires à la réalisation du projet pédagogique pourront faire l'objet d'une prise en charge.

Les heures des enseignants et les heures de tutorat étudiant devront être déclarées dans OSE lors du réalisé au plus tard en juillet 2024. Les budgets fonctionnement et investissement pourront être consommés jusqu'en décembre 2024.